



Barème Safer

OPÉRATIONS FONCIÈRES	PRESTATIONS		CONVENTIONS
Base : Coût de revient	Tarif HT	Tarif HT	Tarif HT
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION AMIABLE Jusqu'à 1 million €/ha8% de 1 à 1,2 million €/ha.....4% au-delà en fonction du type opération	INTERMÉDIATION LOCATIVE Redevance équivalente à une année de fermage suivant le barème départemental	RÉPONSES RAPIDES SUR DIA réponse avant 21 jours dossier <20000€60 € entre 20000€ et 75000€.....100 € >75000€170 €	RECUEIL ACCORD AMIABLE Forfait par contrat (PV, AC, PE ou résiliation de bail).....1 500 € Rémunération (prix de vente + indemnités).....8%
RÉTROCESSIONS SUITE A ACQUISITION PAR PRÉEMPTION10%	CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PROVISOIRE Redevance équivalente à une année de fermage* suivant le barème départemental	DEMANDE DE PRÉEMPTION SIMPLE Forfait.....250 €	ENTRÉE DE MISE EN RÉSERVE Forfait/EMR.....1 500 € Frais de gestion par an2 % (sur prix principal)
RÉTROCESSION FERMIER6%	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION Marge sur redevance : - polyculture.....20 à 50% - viticulture.....minimum 10% Marge minimum /bail/an250€	PRESTATIONS SUR DEVIS (avis de valeur, contrat ingénierie...) Coût journalier : Assistants/cartographes.....400 € Conseillers fonciers, chargés de mission, chargés d'études.....600 € Chefs de service800 €	VIGIFONCIER Forfait 1ère inscription.....350 € (Mise en place + formation) Forfait annuel.....150 € (par communes)
ÉCHANGE FONCIER4%	* Cf article L.142-4 du Code Rural		
REMUNÉRATION MINIMUM PAR RÉTROCESSION250€			
FRAIS FINANCIERS par mois.....0,35%			

Toutes dérogations tarifaires devra faire l'objet d'une validation préalable par le Directeur Général